

TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS

PCT

RAPPORT D'EXAMEN PRELIMINAIRE INTERNATIONAL

(article 36 et règle 70 du PCT)

T 9
 RECEIVED
 WIPO
 27 AUG 2002
 PCT

| | | |
|---|--|--|
| Référence du dossier du déposant ou du mandataire B0073/PCT | POUR SUITE A DONNER voir la notification de transmission du rapport d'examen préliminaire international (formulaire PCT/IPEA/416) | |
| Demande internationale n° PCT/FR01/01039 | Date du dépôt international (jour/mois/année) 05/04/2001 | Date de priorité (jour/mois/année) 07/04/2000 |
| Classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois classification nationale et CIB A47G23/02 | | |
| Déposant AMORA MAILLE | | |

- Le présent rapport d'examen préliminaire international, établi par l'administration chargée de l'examen préliminaire international, est transmis au déposant conformément à l'article 36.
- Ce RAPPORT comprend 4 feuilles, y compris la présente feuille de couverture.
 - Il est accompagné d'ANNEXES, c'est-à-dire de feuilles de la description, des revendications ou des dessins qui ont été modifiées et qui servent de base au présent rapport ou de feuilles contenant des rectifications faites auprès de l'administration chargée de l'examen préliminaire international (voir la règle 70.16 et l'instruction 607 des Instructions administratives du PCT).

Ces annexes comprennent 3 feuilles.

- Le présent rapport contient des indications relatives aux points suivants **CORRECTED VERSION**
 - I Base du rapport
 - II Priorité
 - III Absence de formulation d'opinion quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle
 - IV Absence d'unité de l'invention
 - V Déclaration motivée selon l'article 35(2) quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle; citations et explications à l'appui de cette déclaration
 - VI Certains documents cités
 - VII Irrégularités dans la demande internationale
 - VIII Observations relatives à la demande internationale

| | |
|--|---|
| Date de présentation de la demande d'examen préliminaire internationale 06/11/2001 | Date d'achèvement du présent rapport 22.08.2002 |
| Nom et adresse postale de l'administration chargée de l'examen préliminaire international:  Office européen des brevets - P.B. 5818 Patentlaan 2 NL-2280 HV Rijswijk - Pays Bas Tél. +31 70 340 - 2040 Tx: 31 651 epo nl Fax: +31 70 340 - 3016 | Fonctionnaire autorisé Vistisen, L N° de téléphone +31 70 340 2943  |

RAPPORT D'EXAMEN PRÉLIMINAIRE INTERNATIONAL

Demande internationale n° PCT/FR01/01039

I. Base du rapport

1. En ce qui concerne les **éléments** de la demande internationale (*les feuilles de remplacement qui ont été remises à l'office récepteur en réponse à une invitation faite conformément à l'article 14 sont considérées dans le présent rapport comme "initialement déposées" et ne sont pas jointes en annexe au rapport puisqu'elles ne contiennent pas de modifications (règles 70.16 et 70.17)*):

Description, pages:

1-13 version initiale

Revendications, N°:

1-13 reçue(s) le 12/08/2002 avec la lettre du 12/08/2002

Dessins, feuilles:

1/3-3/3 version initiale

2. En ce qui concerne la **langue**, tous les éléments indiqués ci-dessus étaient à la disposition de l'administration ou lui ont été remis dans la langue dans laquelle la demande internationale a été déposée, sauf indication contraire donnée sous ce point.

Ces éléments étaient à la disposition de l'administration ou lui ont été remis dans la langue suivante: , qui est :

- la langue d'une traduction remise aux fins de la recherche internationale (selon la règle 23.1(b)).
- la langue de publication de la demande internationale (selon la règle 48.3(b)).
- la langue de la traduction remise aux fins de l'examen préliminaire internationale (selon la règle 55.2 ou 55.3).

3. En ce qui concerne les **séquences de nucléotides ou d'acide aminés** divulguées dans la demande internationale (le cas échéant), l'examen préliminaire internationale a été effectué sur la base du listage des séquences :

- contenu dans la demande internationale, sous forme écrite.
- déposé avec la demande internationale, sous forme déchiffrable par ordinateur.
- remis ultérieurement à l'administration, sous forme écrite.
- remis ultérieurement à l'administration, sous forme déchiffrable par ordinateur.
- La déclaration, selon laquelle le listage des séquences par écrit et fourni ultérieurement ne va pas au-delà de la divulgation faite dans la demande telle que déposée, a été fournie.
- La déclaration, selon laquelle les informations enregistrées sous déchiffrable par ordinateur sont identiques à celles du listage des séquences Présenté par écrit, a été fournie.

4. Les modifications ont entraîné l'annulation :

**RAPPORT D'EXAMEN
PRÉLIMINAIRE INTERNATIONAL**

Demande internationale n° PCT/FR01/01039

- de la description, pages :
- des revendications, n^{os} :
- des dessins, feuilles :

5. Le présent rapport a été formulé abstraction faite (de certaines) des modifications, qui ont été considérées comme allant au-delà de l'exposé de l'invention tel qu'il a été déposé, comme il est indiqué ci-après (règle 70.2(c)) :

(Toute feuille de remplacement comportant des modifications de cette nature doit être indiquée au point 1 et annexée au présent rapport)

6. Observations complémentaires, le cas échéant :

V. Déclaration motivée selon l'article 35(2) quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle; citations et explications à l'appui de cette déclaration

1. Déclaration

| | |
|--|---------------------------|
| Nouveauté | Oui : Revendications 1-13 |
| | Non : Revendications |
| Activité inventive | Oui : Revendications 1-13 |
| | Non : Revendications |
| Possibilité d'application industrielle | Oui : Revendications 1-13 |
| | Non : Revendications |

2. Citations et explications
voir feuille séparée

Concernant le point V

Déclaration motivée selon l'article 35(2) quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle; citations et explications à l'appui de cette déclaration

Il est fait référence au document suivant:

D1: DE-U-85 16 315

1. Le document D1, qui est considéré comme étant l'état de la technique le plus proche de l'objet de la revendication 1, décrit un système d'aide au repas clipsable et amovible sur un support d'aliments, qui diffère du système de la revendication 1 en ce que:
"les moyens d'appui inférieurs étant formés par au moins deux dents définissant vers leur extrémité au moins deux appuis sensiblement ponctuels"
- 1.1 Le problème que se propose de résoudre la présente invention peut donc être considéré comme étant d'améliorer la stabilité après clipsage et en cours d'utilisation du système sans avoir besoins des éléments additionnels.
- 1.2 Le document D1 ne contient aucune indication susceptible de conduire à l'objet de l'invention, puisqu'au contraire la solution envisagée dans ce document fait intervenir un patin anti-friction. En plus les moyens d'appui ponctuelles ne sont pas compris dans l'état de la technique connu et n'en découlent pas de manière évidente.
- 1.3 La solution de ce problème proposée dans la revendication 1 de la présente demande est donc considérée nouvelle et impliquant une activité inventive (articles 33(2) et 33(3) PCT).
- 1.4 Les revendications 2-13 dépendent de la revendication 1 et satisfont donc également, en tant que telles, aux conditions requises par le PCT en ce qui concerne la nouveauté et l'activité inventive.

REVENDEICATIONS

- 1 - Système d'aide au repas clipsable et amovible sur un support (2) d'aliments, du genre plateau ou assiette par exemple, comportant au moins un contenant (3) d'une sauce d'accompagnement d'un aliment de base et un accessoire (4) avec des moyens de réception (12) du ou des contenant(s) (3), ledit accessoire (4) comportant une pince (11) destinée à être enfilée sur le bord du support (2) avec les moyens de réception (12) en porte-à-faux relativement au bord (5) du support (2), ladite pince étant susceptible de se déformer sensiblement élastiquement pour permettre le maintien stable par pincement de l'accessoire (4) sur le support (2), lors de l'opération de trempage du ou des aliment(s) de base dans le contenant (3) et comportant une mâchoire supérieure (15) et une mâchoire inférieure (16) pourvues de moyens d'appui (31, 32, 35, 36), respectivement supérieurs (31, 32) et inférieurs (35, 36) destinés à venir en appui élastique sur le support (2), les moyens d'appui inférieurs (35, 36) étant formés par au moins deux dents (35, 36) définissant vers leur extrémité au moins deux appuis sensiblement ponctuels.
- 2 - Système selon la revendication 1 caractérisé en ce que les dents (35, 36) font saillie en direction de la mâchoire supérieure (15) et sont de forme sensiblement conique pour définir au moins une rampe inclinée (37) facilitant l'insertion de l'accessoire (4) sur le support (2).
- 3 - Système selon les revendications 1 ou 2 caractérisé en ce que, la pince (11) et les moyens de réception (12) font saillie à partir d'une zone intermédiaire (13) de l'accessoire (4), la mâchoire supérieure (15) et la mâchoire inférieure (16) comprenant respectivement un (17) et deux (18, 19) bras longitudinaux destinés à s'étendre de part et d'autre du support

(2), lesdits bras longitudinaux (18, 19) de la mâchoire inférieure (16) étant mutuellement reliés par un bras transversal (20) pour former une branche continue (21), la zone intermédiaire (13) et la branche continue (21) délimitant une fenêtre (22).

- 5 4 - Système selon la revendication 3 caractérisé en ce que le bras (17) de la mâchoire supérieure (15) est inscrit dans la fenêtre (22) délimitée par la zone intermédiaire (13) et la branche continue (21), ce bras (17) étant situé sensiblement à l'aplomb de la fenêtre (22).
- 10 5 - Système selon la revendication 3 ou 4 caractérisé en ce que le bras (17) de la mâchoire supérieure (15) et la branche continue (21) de la mâchoire inférieure (16) s'étendent en direction opposée à la direction des moyens de réception (12).
- 15 6 - Système selon l'une quelconque des revendications 3 à 5 caractérisé en ce que la zone intermédiaire (13) comprend un flanc transversal destiné à former une butée pour le support (2).
- 20 7 - Système selon la revendication 6 caractérisé en ce que le bras (17) et la branche continue (21) comprennent chacun un premier tronçon (24, 25) qui fait saillie à partir du flanc transversal (13), en ce que les deux premiers tronçons (24, 25) définissent deux plans d'extension sensiblement parallèles et sont chacun prolongés par un deuxième tronçon (26, 27), et en ce que les deux deuxièmes tronçons (26, 27) forment chacun un angle avec les plans d'extension.
- 25 8 - Système selon la revendication 7 caractérisé en ce que les premiers tronçons (24, 25) s'étendent sensiblement parallèlement et sont mutuellement écartés d'une valeur au moins égale à l'épaisseur du support (2).

- 9 - Système selon la revendication 7 ou 8 caractérisé en ce que le deuxième tronçon (26) du bras (17) de la mâchoire supérieure (15) comporte un rabat (30) qui est tourné vers la branche continue (21) et qui définit au moins deux points d'appui (31, 32) sur le support (2) lors du clipsage de l'accessoire (4) sur le support, le bras (17) de la mâchoire supérieure (15) et la branche continue (21) s'écartant alors élastiquement.
- 5
- 10 - Système selon l'une quelconque des revendications 1 à 9 caractérisé en ce que les moyens de réception (12) d'au moins un contenant (3) de produits consommables comprennent une bague (40) qui s'étend parallèlement aux plans d'extension.
- 10
- 11 - Système selon la revendication 10 caractérisé en ce que la bague (40) comporte au moins deux bossages (50, 51) qui s'étendent en direction du centre de la bague (40) et qui sont destinés à coopérer avec des reliefs en creux (52) de forme complémentaire portés par le contenant (3) de produits consommables.
- 15
- 12 - Système selon l'une des revendications 1 à 11 caractérisé en ce que le contenant (3) est pourvu d'au moins une conformation (52) de forme complémentaire à au moins un relief (50, 51) porté par les moyens de réception (12).
- 20
- 13 - Système selon la revendication 12 caractérisé en ce que ladite au moins une conformation (52) est un creux et ledit au moins un relief (50, 51) est un bossage.